

# Info Cultures maraîchères

## 24/2025

27 août 2025

Prochaine édition le 03.09.2025

### Table des matières

Progression de la prolifération de punaises	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

### Progression de la prolifération de punaises



Photo 1: Actuellement, des punaises apparaissent de plus en plus nombreuses dans plusieurs zones de cultures maraîchères. Ici, un adulte de punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) s'est posé contre la paroi d'un tunnel (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 2: Actuellement, un certain nombre d'adultes de la punaise verte ponctuée portent des œufs (flèches) de la mouche parasitoïde *Trichopoda pictipennis*, dont les larves se développent ensuite dans le corps de la punaise. Malheureusement, celle-ci parvient souvent à se reproduire peu avant de succomber à ce parasitisme (photo: Agroscope).



Photo 3: Nymphes d'âge moyen (N3) de la punaise verte ponctuée sur une plante de soja (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve Posieux).



Photo 4: Nymphes d'âge moyen (N2/N3) de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) sur une plante de haricot à rames (photo: Agroscope).



Photo 5: Adulte de punaise terne (*Lygus* sp.) sur une feuille de betterave à salade (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 6: Marque de succion (flèche sur la photo de Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein) causés par des punaises sur la gousse d'un haricot.



## Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 7: Les mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) poursuivent leur infestation des cultures de brassicacées: les jeunes cultures déjà sont rapidement colonisées (flèche sur la photo de Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 8: Les *Cichorium* (chicorées) figurent aussi parmi les plantes hôtes d'*Aleyrodes proletella*. Actuellement, on peut observer leurs pontes sur des feuilles de Cicorino (chicorée rouge) (photo: Agroscope).



Photo 9: Les conditions actuelles chaudes et humides favorisent l'expansion de la maladie des nervures noires, causée par *Xanthomonas campestris*, dans les cultures de choux. Symptôme typique: ces nécroses en « V » débutant à partir des marges du limbe (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 10: Nos piègeages témoignent de la persistance du vol des noctuelles (Noctuidae). Notons toutefois que les effectifs hebdomadaires des captures de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) varient fortement selon les zones (photo: Agroscope).



Photo 11: D'une façon générale, il faut s'attendre à une augmentation des pontes des diverses noctuelles. Selon l'espèce, les œufs sont déposés isolément, en petits groupes ou en larges amas, comme ici à la face inférieure d'une feuille de courgette (photo: Agroscope).



Photo 12: Lors du contrôle des cultures de lundi, nous avons découvert sur salades des chenilles de noctuelles défoliatrices fraîchement écloses, ainsi que des chenilles de noctuelles terricoles (*Agrotis* spp.) quasi matures, comme celle-ci (photo: Agroscope).



Photo 13: Au cours de la semaine passée, dans quelques zones, des mouches de la carotte (*Psila rosae*) ont été détectées sur les pièges englués jaunes. Cette reprise post-estivale des captures indique vraisemblablement le début du 3<sup>ème</sup> vol de ce ravageur (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).



Photo 14: Après une forte infestation d'oïdium (*E. cichoracearum* / *P. fuliginea*) et de mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*) dans les cultures de courges, le feuillage a été presque entièrement détruit la semaine dernière (photo: Agroscope).



Photo 15: Un examen plus approfondi a révélé que les tiges avaient ramolli, et que l'on pouvait y observer par endroits les petites fructifications noires de *Didymella bryoniae*, champignon responsable du chancre gommeux (photo: Agroscope).



Photo 16: Dégâts de nutrition causés par les altises sur une jeune plante de chou (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins).

### Les altises du chou causent toujours d'importants dégâts

Les jeunes cultures de choux subissent par endroits d'importants dommages infligés par les jeunes adultes d'altises (*Phyllotreta* spp.). Surveillez le développement des infestations et faites un traitement en cas de nécessité.

Pour lutter contre les altises dans les cultures de **choux-fleurs** et de **choux à feuilles en plein champ**, on peut appliquer spinosad (divers produits; **BiO**) avec un délai d'attente d'une semaine. Un traitement aux pyréthrinoïdes est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur choux-fleurs et choux à feuilles de plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale). Le kaolin (Surround; **BiO**) est autorisé, avec une efficacité partielle, pour lutter contre les altises sur les espèces de choux en plein champ. Il est également possible d'utiliser des filets de protection.



Photo 17: Chenille de teigne du poireau, avec des traces translucides de morsures et des déchets de rongement, sur une jeune feuille de poireau (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).

### Le troisième vol de la teigne du poireau demeure prégnant

Dans certaines régions régulièrement infestées, on constate d'importants dégâts de chenilles de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*). Le vol des papillons de ce ravageur s'est à nouveau renforcé en certains endroits. Lorsque vous contrôlez les cultures, observez bien la présence de marques de morsures translucides ou de dépérissement de feuilles avec présence de déchets de nutrition dans le cœur des plantes. Cas échéant, appliquez des mesures de protection.

Contre la teigne du poireau, sont autorisés, dans les cultures de **poireaux** et avec un délai d'attente d'une semaine: spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, **BiO**) ou *Bacillus thuringiensis aizawai* (XenTari WG, Agree WP, **BiO**). De plus, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (BIOHOP Delfin ou Delfin, **BiO**) avec un délai d'attente de 3 jours en cultures de poireaux.

Les cultures de **poireau, ail, échalote et oignon** peuvent être protégées contre la teigne par un traitement avec *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF, délai d'attente 3 jours, **BiO**). Pour les traitements à base de *Bacillus thuringiensis* (B.th.), intervenir environ 7 jours après le pic de vol, afin d'atteindre le maximum de jeunes chenilles. En raison d'une grande sensibilité des B.th. aux UV, ce traitement devrait intervenir le soir ou par ciel couvert. Un traitement aux pyréthrinoïdes est aussi possible, avec un délai d'attente de deux semaines sur poireaux, ail, échalotes et oignons (attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 18: Atteinte mixte de diverses maladies foliaires causant le dépérissement des feuilles âgées des poireaux d'automne (photo: Agroscope).



Photo 19: Feuillage d'ail attaqué par une rouille (photo: Agroscope).



Photo 20: Dépôt farineux blanchâtre de l'oïdium *Erysiphe umbelliferarum* sur une feuille de carotte (photo: Agroscope).



Photo 21: L'attaque d'oïdium sur bette (*Erysiphe betae*) est plus discrète, donnant au limbe de la feuille atteinte une apparence de pâleur, comme on le voit ici sur la photo Agroscope.

### Les maladies foliaires et la rouille se répandent rapidement dans les cultures de poireaux

Les cultures de poireaux approchant de la maturité de récolte sont fréquemment atteintes de la maladie des taches pourpres et de la maladie des taches parcheminées (*Alternaria porri*, *Phytophthora porri*) auxquelles s'ajoutent des pathogènes opportunistes, comme *Stemphylium* sp.. De plus, on signale des atteintes de rouille du poireau (causée par *Puccinia allii*, *P. porri*). Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre **la maladie des taches pourpres** sur poireaux, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine (divers produits), boscalid + pyraclostrobine (Signum) ou fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis). Sont aussi autorisés le difénoconazole (divers produits) et les préparations combinées azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), tébuconazole + fluopyrame (Moon Experience) et tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo), avec un délai d'attente de 3 semaines.

**En cultures BiO**, est autorisée contre la maladie des taches pourpres sur poireaux, la bactérie *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO ; cf. info = pas de délai d'attente, voir conditions d'usage sur le mode d'emploi du produit ; efficacité partielle).

Pour lutter contre **la maladie des taches parcheminées** sur poireaux, le tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo, efficacité partielle) ainsi que l'azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 semaines. En revanche, le délai d'attente est de 2 semaines pour azoxystrobine seule (divers produits) et trifloxystrobine (Flint). Le produit combiné améctotradine + diméthomorphe (Dominador, Orvego ; délai d'utilisation : 01.01.2026) est autorisé avec un délai d'attente d'une semaine.

Sont autorisés pour la lutte contre **la rouille** sur poireaux, avec un délai d'attente de 2 semaines, boscalid + pyraclostrobine (Signum), fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis) ou Trifloxystrobine (Flint). Les substances actives difénoconazole (divers produits) et les combinés azoxystrobine + difénoconazole (Priori Top), Tébuconazole + Fluopyram (Moon Experience) ainsi que tébuconazole + Trifloxystrobine (Nativo) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 semaines.

### Expansion des oïdiums dans les cultures de carottes et de bettes

Actuellement, les champignons responsables des oïdiums se répandent dans diverses cultures. Lors de vos tournées de contrôle des cultures, prenez garde à la présence des dépôts farineux blanchâtres typiques sur les feuilles.

Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine: fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou trifloxystrobine (Flint, Tega), et avec un délai d'attente de 2 semaines les combinaisons azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), boscalid + pyraclostrobine (Signum) et tébuconazole + fluopyrame (Moon Experience). Les substances actives tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) et tébuconazole (Fezan, Tebuconazole Omya) sont autorisées avec un délai d'attente de 3 semaines.

**BiO** : Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser le soufre (Heliosoufre S), avec un délai d'attente de 3 jours. De plus, *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO) est autorisé, avec efficacité partielle. Respectez les charges légales ! L'hydrogénocarbonate de sodium est homologué comme substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.



Photo 22: Asticot de la mouche du céleri (*Euleia heraclei*) extrait de sa galerie sous-laminaire dans une feuille de céleri (photo: Agroscope).



Photo 23: Galerie sous-laminaire occasionnée par une larve de pégomyie (*Pegomya betae*) dans une feuille de betterave (photo: Agroscope).

### Progression des infestations de mouches du céleri et de mouches de la betterave (pégomyies)

Dans les cultures de céleris et de bettes, on constate une multiplication des galeries en plages sub-laminaires occasionnées par les asticots de ces deux espèces. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les mouches mineuses sur **céleris branches et céleris pommes**, on peut utiliser spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis; délai d'attente 1 semaine), et lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente 2 semaines ; attention aux PER: autorisation spéciale). Est autorisé, contre les mouches mineuses sur **céleris branches** de plein champ, abamectine (Vertimec Gold, délai d'utilisation : 30.11.2025) avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les mouches mineuses et les mouches de la betterave sur **bettes à côtes et épinards** en plein champ, on peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine, spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) et lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Philippe Fuchs, Mario Kurmann & Carla Müller, BBZN, Hohenrain (LU) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Judit Bugelnig, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren & Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photos 1, 6: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 2, 4, 8, 10-12, 14-15, 18, 20-21, 23: C. Sauer (Agroscope); photos 3, 5, 7: T. Lottaz, Grangeneuve (Posieux); photo 9: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photos 13, 17: C. Dörig, Strickhof, Winterthur; photo 16: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photos 19, 22: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:comelia.sauer@agroscope.admin.ch">comelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.